Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260128-D02_26-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 28 janvier 2026

Le mercredi 28 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 4 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :
M. ROUAULT Jean-Claude ; M. RIO Guy ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. LAFROGNE Ronan ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; Mme LAMBARD Héloïse ; M. DAVID Willy.

Absents :
M. PARET Michel ; Mme SAUVEE Chantal ; M. LAMBARD Daniel ; Mme PANAGET Béatrice ; Mme BORDAGE Christelle ; Mme RENEL Mélanie ; M. NANA Paul-Marcelin ; M. BUREAU Yannick ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 17
Absents : 10
Procurations : 0
Votants : 17

****

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT ET D'ACTIVITE DE LA REGIE 2024 DE RENNES METROPOLE

N°02/26

Le rapport sur le prix et la qualité de service (RPQS) est un document produit tous les ans par le service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service de l'année écoulée. Il est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il a été présenté à l'assemblée délibérante de Rennes Métropole le 15 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260128-D02_26-DE

Conformément à l'article D 2224 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport doit être envoyé à chaque commune membre de Rennes Métropole pour présentation par le maire à son conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement et d'activité de la régie 2024 de Rennes Métropole.

MAIRIE DE GEVEZÉ
35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT